

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 24 février 2020

Date d'affichage 24 février 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 5 procurations)

votants 23

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUATRE MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Michel ARBOUYS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gérard GUESNE, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry BODIN, Mme Sophie DOLLON, M. Gaëtan THOMAS, Mme Delphine LETESSIER

Excusés : M. Philippe GALLAND, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIÉ (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Michel DIEDERICH, M. Thierry PERRE, M. Jacky TACHEAU (Pouvoir donné à Josette JACOB)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Jean THOREAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET VILLE

Monsieur GUESNE, Conseiller Municipal, Rapporteur du Budget, présente le Compte Administratif de l'exercice 2019 qui fait ressortir :

- en section de Fonctionnement un excédent de 1 274 527,13 €

- en section d'Investissement un déficit de 1 011 616,63 €

Monsieur Claude DROUET, doyen d'âge, précise qu'il s'agit d'un compte de résultat qui n'appelle aucune remarque particulière et présente le Compte Administratif 2019 qui est voté à l'unanimité (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention) des membres votants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - SERVICE EAU

Monsieur GUESNE, Conseiller Municipal, Rapporteur du Budget, présente le Compte Administratif de l'exercice 2019 pour le service Eau qui fait ressortir :

Pour la Section de Fonctionnement

- un excédent de 307 696,57 €

Pour la Section d'Investissement
- un excédent de 518 639,25 €

Mis aux voix, celui-ci est approuvé à l'unanimité (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention) des membres votants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur GUESNE, Conseiller Municipal, Rapporteur du Budget, présente le Compte Administratif de l'exercice 2019 pour le service Assainissement qui fait ressortir :

Pour la Section de Fonctionnement
- un excédent de 193 334,25 €

Pour la Section d'Investissement
- un excédent de 562 614,63 €

Mis aux voix, celui-ci est approuvé à l'unanimité (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention) des membres votants.

PRÉSENTATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DE MME LE RECEVEUR-PERCEPTEUR - BUDGETS VILLE, EAU, ASSAINISSEMENT

Monsieur Gérard GUESNE, Conseiller Municipal Rapporteur du Budget, présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2019 établis par Madame le Receveur-Percepteur.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention) des membres votants,

Approuve les comptes de gestion établis, au titre de l'exercice 2019, par Madame le Receveur-Percepteur pour la Ville, l'Eau et l'Assainissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 – BUDGET VILLE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,
Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion fourni par Madame le Receveur-Percepteur pour l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019,
Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent (+) / Déficit (-) + 0 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) / Déficit (-) + 1 274 527,13 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A + B + 1 274 527,13€

Considérant pour mémoire que le montant de virement à la section d'Investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 1 070 000 €.

Besoin de Financement de la section d'Investissement

Le solde d'exécution de la section d'Investissement
hors restes à réaliser (D) s'élève à - 1 011 616,63 €

Solde des restes à réaliser en Investissement
(E) Excédent (+) / Déficit (-) + 30 792 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE (Compte 1068)
Besoin à couvrir : (F) : D + E = - 980 824,63 €

Décide d'affecter le résultat de Fonctionnement 2019, comme suit :

- Recette de Fonctionnement – Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : + 100 000,00 €
- Recette d'Investissement – Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : + 1 174 527,13 €

qui est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention) des membres votants.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 - BUDGET EAU

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion fourni par Madame le Receveur-Percepteur pour l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent (+) / Déficit (-) 0,00 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) / Déficit (-) + 307 696,57 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A + B + 307 696,57 €

Considérant pour mémoire que le montant de l'autofinancement complémentaire investissement 021 prévu au budget de l'exercice arrêté est de + 161 900 €.

Besoin de Financement de la section d'Investissement

Le solde d'exécution de la section d'Investissement
hors restes à réaliser (D) s'élève à + 518 639,25 €

Solde des restes à réaliser en Investissement
(E) Excédent (+) / Déficit (-) - 43 322 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE (Compte 1068)

Besoin à couvrir : (F) : D + E = (à porter si négatif, sinon « 0 »)	0,00 €
Solde : (G) = C - F (à porter si positif, sinon « 0 »)	+ 307 696,57 €
Affectation complémentaire éventuelle (si G > 0)	
- Affectation en réserve (compte 1068)	+ 307 696,57 €
- Affectation compte 002 excédent de fonctionnement reporté	0,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention) des membres votants, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, soit + 307 696,57 € comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068) + 307 696,57 €	
- Affectation compte 002 excédent de fonctionnement reporté	0 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion fourni par Madame le Receveur-Percepteur pour l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent (+) / Déficit (-)	0,00 €
--------------------------------	--------

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) / Déficit (-)	+ 193 334,25 €
--------------------------------	----------------

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A + B	+ 193 334,25 €
-------------	----------------

Considérant pour mémoire que le montant de l'autofinancement complémentaire investissement 021 prévu au budget de l'exercice arrêté est de 226 300 €.

Besoin de Financement de la section d'Investissement

Le solde d'exécution de la section d'Investissement hors restes à réaliser (D) s'élève à	+ 562 614,63 €
--	----------------

Solde des restes à réaliser en Investissement (E) Excédent (+) / Déficit (-)	- 113 490 €
--	-------------

AFFECTATION OBLIGATOIRE (Compte 1068)

Besoin à couvrir : (F) : D + E = (à porter si négatif, sinon « 0 »)	0,00 €
---	--------

Solde : (G) = C - F (à porter si positif, sinon « 0 »)	+ 193 334,25 €
--	----------------

Affectation complémentaire éventuelle (si G > 0)

- Affectation en réserve (compte 1068)	+ 193 334,25 €
- Affectation compte 002 excédent de fonctionnement reporté	0 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention) des membres votants, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, soit + 193 334,25 €, comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	+ 193 334,25 €
- Affectation au compte 002 excédent de fonctionnement reporté	0 €

LOI DU 27 DECEMBRE 2019 RELATIVE A L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET A LA PROXIMITE DE L'ACTION PUBLIQUE

Monsieur GUESNE Gérard, Conseiller Municipal informe les conseillers municipaux que suite à la publication de la Loi du 27 décembre 2019 dite « Loi engagement et proximité », et plus précisément son article 93, repris dans le CGCT Art L2123-24-1-1, il convient désormais de communiquer au Conseil Municipal, avant le vote du budget primitif, « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout mandat et de tout syndicat au sens des livres VI et VII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés ».

A ce titre, Monsieur GUESNE Gérard donne lecture de ces éléments à savoir :

INDEMNITES VERSEES AU TITRE DE L'ANNEE 2019	Indemnités brut versées
Maire Ville de la Ferté-Bernard	29 520,48
Adjoint au Maire	11 808,00
Adjoint au Maire	11 808,00
Adjoint au Maire	11 808,00
Adjoint au Maire	11 808,00
Adjoint au Maire	11 808,00
Adjoint au Maire	11 808,00
Conseiller Délégué	5 904,00
Conseiller Délégué	5 904,00
Conseiller Délégué	5 904,00
Président de la SEM La Fertoise	6 526,24

TOTAL 124 606,72

Le montant global des indemnités brutes versées au titre de l'année 2019 s'élevant à 124 606,72 €.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX – EXERCICE 2020

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal,

- Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
- Conformément au Budget 2020,

De fixer les taux d'imposition locale comme suit :

■ la taxe d'habitation	19,74 %
■ le foncier bâti	21,84 %
■ le foncier non bâti	38,61 %

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention) des membres votants pour l'exercice 2020, de voter les taux d'imposition locale suivants :

■ la taxe d'habitation	19,74 %
■ le foncier bâti	21,84 %
■ le foncier non bâti	38,61 %

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (21 Pour – 0 Contre – 2 Abstentions) des membres votants,

Approuve le Budget Primitif 2020 qui s'établit :

■ en section de Fonctionnement	12 750 000 €
■ en section d'Investissement	6 576 000 €

BUDGET PRIMITIF 2020 - SERVICE EAU

Monsieur le Maire présente à ses Collègues le Budget Primitif Eau de l'exercice 2020 qui s'élève :

Budget Eau

• dépenses et recettes de Fonctionnement	331 000 €
• dépenses et recettes d'Investissement	1 096 600 €

Mis aux voix, celui-ci est approuvé à l'unanimité (23 Pour – 0 Contre - 0 Abstention) des membres votants.

BUDGET PRIMITIF 2020 - SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à ses Collègues le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2020 qui s'élève :

• dépenses et recettes de Fonctionnement	431 000 €
• dépenses et recettes d'Investissement	1 190 000 €

Mis aux voix, celui-ci est approuvé à l'unanimité (23 Pour – 0 Contre - 0 Abstention) des membres votants.

SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention) pour l'ensemble des subventions à diverses sociétés pour l'année 2020.

Voir tableau annexé.

SUBVENTIONS AUX DIVERSES SOCIETES	Montants 2019	Proposition Montants 2020	VOTEES SI DIFFERENT
S P O R T			
Aide aux sportifs de haut niveau clubs Fertois	20 000 €	20 000 €	
Association Fertoise Futsal (<i>football en salle</i>)	300 €	300 €	
Bowling club fertois		150 €	
Club Sportif Scolaire, Jean Rostand	315 €	315 €	
Club Sportif Scolaire, Ledru Rollin	315 €	315 €	
Auto-Moto Club Fertois	340 €	340 €	
Auto-Moto Club Fertois - <i>Slalom 2020</i>	1 160 €	1 160 €	
Auto-Moto Club Fertois - <i>exceptionnelle 2020 Centenaire course Bidon 5 litres</i>		1 000 €	
Auto-Moto Club Fertois - <i>exceptionnelle 2020 Journées Européennes des Métiers d'Art</i>		285 €	
Auto RC Club Fertois	350 €	350 €	
Canoë-Kayak Club Fertois	687 €	687 €	
Canoë-Kayak Club Fertois - <i>Raid Aventure 2020</i>	1 055 €	1 055 €	
Charabia double dutch	200 €	200 €	
Club Subaquatique Fertois	562 €	562 €	
Cyclo Fertois 72	600 €	600 €	
Echiquier Fertois	211 €	211 €	
Echiquier Fertois Exceptionnelle 2020 Championnat de Ligues Jeunes		1 000 €	
Gymnastique Volontaire Fertoise (G.V.F.)	315 €	315 €	
Judo Club du Perche Sarthois	1 218 €	1 218 €	
Office Municipal des Sports et Loisirs (O.M.S.L.)	46 000 €	58 000 €	
Radio Modèle Club Fertois	711 €	711 €	
Tae Kwon Do	1 184 €	1 184 €	
V.S.F. - ENSEMBLE DES SECTIONS	93 800 €	70 000 €	
V.S.F. Athlétisme (Trail Vallée de l'Huisne)	1 000 €	1 000 €	
V.S.F. Badminton (Subvention tournoi national)	322 €	322 €	
V.S.F. Boules Lyonnaises	250 €	250 €	
V.S.F. Cyclisme - <i>Prix de la Ville</i>	2 165 €	2 165 €	
V.S.F. Cyclisme (section VTT) - <i>Transfertoise</i>	348 €	348 €	
V.S.F. Football - Tournoi des Pupilles	430 €	430 €	
V.S.F. Football - SSL football Collège Notre Dame	817 €	817 €	
V.S.F. Football - SSL football Collège et Lycée	0 €	1 500 €	
V.S.F. Handball - <i>Section Sportive Scolaire Collège Georges Desnos</i>	1 500 €	1 500 €	
V.S.F. Pêche Compétition - <i>Concours de Pêche</i>	1 300 €	1 300 €	
V.S.F. Pétanque Grand Prix de la Ville	1 000 €	1 000 €	

V.S.F. Triathlon - <i>Championnat de France Handisports Août 2020</i>	1 055 €	1 055 €	
V.S.F. Triathlon - <i>International Août 2020</i>	2 293 €	2 293 €	
* Hors VSF :			
Canoë-Kayak Club Fertois (Ecole)	286 €	286 €	
Club Subaquatique Fertois (Ecole)	314 €	314 €	
Judo Club du Perche Sarthois (Ecole)	791 €	791 €	
Radio Modèle Club Fertois (Ecole)	109 €	109 €	
Tae Kwon Do (Ecole)	355 €	355 €	
Echiquier Fertois (Ecole)	1 050 €	1 050 €	
* V.S.F. :			
V.S.F. Athlétisme (Ecole)	546 €	546 €	
V.S.F. Badminton (Ecole)	736 €	736 €	
V.S.F. Basket-Ball (Ecole)	1 514 €	1 514 €	
V.S.F. Cyclisme (Ecole)	518 €	518 €	
V.S.F. Football (Ecole)	2 428 €	2 428 €	
V.S.F. Gymnastique (Ecole)	2 728 €	2 728 €	
V.S.F. Handball (Ecole)	1 459 €	1 459 €	
V.S.F. Karaté (Ecole)	409 €	409 €	
V.S.F. Natation (Ecole)	1 118 €	1 118 €	
V.S.F. Pétanque (Ecole)	177 €	177 €	
V.S.F. Roller-Skating (Ecole)	436 €	436 €	
V.S.F. Rugby (Ecole)	1 118 €	1 118 €	
V.S.F. Tennis (Ecole)	1 255 €	1 255 €	
V.S.F. Tennis de Table (Ecole)	477 €	477 €	
V.S.F. Tir à l'Arc (Ecole)	250 €	250 €	
V.S.F. Tir à la Cible (Ecole)	300 €	300 €	
V.S.F. Triathlon (Ecole)	409 €	409 €	
V.S.F. Volley-Ball (Ecole)	423 €	423 €	
SCOLAIRE			
Association "Au Clair de la Lune" (<i>sensibilisation à la lecture</i>)	800 €	800 €	
Association Laïque du Pays Fertois	216 €	216 €	
Association des Parents de l'Ecole Libre (A.P.E.L.)	430 €	430 €	
Association FCPE	428 €	428 €	
Collège - Lycée, par établissement 2 séjours maximum/an Forfait de 23 €/élève maximum 230 € par séjour	2 760 €	2 760 €	
Collège Georges Desnos, classes de patrimoine (pour 3 classes)	2 800 €	2 800 €	
Collège Georges Desnos - Foyer Socio-Educatif	612 €	612 €	

Lycée Robert Garnier - Association sportive cité scolaire	528 €	528 €
CULTURE - ENVIRONNEMENT - LOISIRS		
Association des Collectionneurs Fertois	300 €	300 €
Association des Croqueurs de Pommes des Collines du Perche	79 €	79 €
Association Française des Collectionneurs de Véhicules Militaires 75ème anniversaire 39/45	500 €	1 500 €
Association Jardin Verger des Calots	300 €	300 €
Association Le Reg'Art	200 €	200 €
Association 100% loisirs	200 €	200 €
Association Perche Poker	100 €	100 €
Les Tréteaux Vénitiens	759 €	759 €
Chorale Coro Favorito	1 000 €	1 000 €
Chorale du Val d'Huisne	1 000 €	1 000 €
Comice Agricole	4 386 €	4 386 €
Comité des Fêtes Saint Antoine	1 227 €	1 227 €
Comité de Jumelage ou d'échanges internationaux	4 060 €	4 060 €
Ecole d'Accordéon Fertoise (<i>dont concerts du 11.11 et de la Foire-Exposition</i>)	700 €	700 €
La Ferté-Bernard Accueil AVF	500 €	500 €
Harmonie Fertoise (fonctionnement)	733 €	733 €
Harmonie Fertoise (direction)	2 100 €	2 100 €
Harmonie Fertoise (Sainte Cécile)	804 €	804 €
Harmonie Fertoise (spectacle fin d'année)	2 010 €	2 010 €
Orchestre d'Harmonie de la ville de la Ferté Bernard	812 €	812 €
Jardins Familiaux	500 €	500 €
La Pulse à l'Oreille	300 €	150 €
Les Tombés de la Lune- les Rendez-vous de Saint Lyphard	10 000 €	10 000 €
Loisirs et Culture - Cinéma "Le Palace"	341 €	341 €
Loisirs et Culture - Opération "Graine d'Images Juniors 2020"	334 €	334 €
Loisirs et Culture - Subvention fonctionnement 2020	6 090 €	10 090 €
Mamers en Mars	500 €	500 €
Orchestre symphonique du Perche Sarthois	1 250 €	750 €
Planète Sciences	10 456 €	10 456 €
Restaurant d'Enfants (Selon Convention Municipale)		
Scouts Unitaires de France	1 184 €	1 184 €
SEPENES	750 €	750 €
Société du Pays Fertois (Etudes et Recherches), fonctionnement	419 €	419 €
Société des Courses Hippiques du Perche Sarthois	1 523 €	1 523 €
ECONOMIQUE		
Centres de Formation d'Apprentis (50€/élève plafonné à 300€ par an et par établissement)	1 500 €	1 500 €
SOCIAL		

Amicale du Personnel des Services Municipaux	28 832 €	28 832 €	
Anciens Combattants U.N.C. (section fertoise)	295 €	295 €	
Comité des Œuvres Sociales ESAT le Terre - Rue de Louth (ADAPEI de la Sarthe)	700 €	700 €	
ADMR - Section Locale	302 €	302 €	
Association Locale des Personnels de Santé Val d'Huisne	2 500 €	2 500 €	
Association "A Petits Pas", CH Paul Chapron	475 €	475 €	
Association "les P'tits Doudous ", CH Paul Chapron	100 €	100 €	
Amicale du personnel Centre Hospitalier	300 €	300 €	
Association des conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers (permanence de Mr DESHAYES)	150 €	150 €	
Association pour le Don de Sang Bénévole (section locale)	554 €	554 €	
Association Lesiour-Soulbieu	788 €	788 €	
Association Prévention routière	200 €	200 €	
Association Revie Saint Julien, Maison de Retraite	475 €	475 €	
Centre Communal d'Action Sociale (secours divers - selon convention municipale)			
Club "Centre Ville"	392 €	392 €	
Génération Mouvement Le Closeau	392 €	392 €	
Génération Mouvement Saint Laurent	392 €	392 €	
Croix-Rouge (section locale)	600 €	600 €	
Décorés du Travail	400 €	400 €	
Deux ou trois choses	50 €	50 €	
Junior association Naturals Animals	150 €	150 €	
Ligue contre le cancer - antenne locale	1 005 €	1 005 €	
Maison des Adolescents	500 €	500 €	
Médailleurs Militaires (SNEMM)	295 €	295 €	
Mouvement "Vie Libre" La Ferté-Bernard	329 €	329 €	
Restaurants du Cœur	1 648 €	1 648 €	
Sapeurs-Pompiers (Amicale)	1 288 €	1 288 €	
Sapeurs-Pompiers (Association des Jeunes)	102 €	102 €	
Secours Catholique, section locale	443 €	443 €	
S.O.R.	211 €	295 €	
S.O.R. exceptionnelle 2020		500 €	
DIVERS			
"Provision subvention 2020 : Demandes non connues lors du vote du Budget Primitif"	1 693 €	17 563 €	
TOTAL		325 000 €	

CONVENTION DE SUBVENTION A PASSER AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET LOISIRS – EXERCICE 2020

Monsieur GUESNE, Conseiller Municipal, Rapporteur du Budget, rappelle aux membres de l'Assemblée que, conformément à des dispositions applicables depuis 2002, une convention doit être signée avec les organismes bénéficiant d'une subvention municipale dont le montant est supérieur à 23.000 Euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office Municipal des Sports et Loisirs est concerné par cette convention puisqu'il lui est versé pour l'année 2020, une subvention d'un montant de 58 000 Euros.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

AUTORISE M. le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A signer la convention de subvention, pour un montant de 58 000 Euros, avec l'Office Municipal des Sports et Loisirs pour l'année 2020.

CONVENTION DE SUBVENTION A PASSER AVEC LE VELO SPORT FERTOIS CENTRAL (COMITE DIRECTEUR) – EXERCICE 2020

Monsieur GUESNE, Conseiller Municipal, Rapporteur du Budget, rappelle aux membres de l'Assemblée que, conformément à des dispositions applicables depuis 2002, une convention doit être signée avec les organismes bénéficiant d'une subvention municipale dont le montant est supérieur à 23.000 Euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Vélo Sport Fertois Central (Comité Directeur) est concerné par cette convention puisqu'il lui est versé pour l'année 2020, une subvention d'un montant de 70 000 Euros.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

AUTORISE M. le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A signer la convention de subvention, d'un montant de 70 000 Euros, avec le Vélo Sport Fertois Central (Comité Directeur) pour l'année 2020.

CONVENTION DE SUBVENTION A PASSER AVEC L'AMICALE DU PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX – EXERCICE 2020

Monsieur Gérard GUESNE, Conseiller Municipal, Rapporteur du Budget, rappelle aux membres de l'Assemblée que, conformément à des dispositions applicables depuis 2002, une convention doit être signée avec les organismes bénéficiant d'une subvention municipale dont le montant est supérieur à 23.000 Euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Amicale du Personnel des Services Municipaux est concernée par cette convention puisqu'il lui est versé pour l'année 2020, une subvention d'un montant de 28.832 Euros.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

AUTORISE M. le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A signer la convention de subvention, pour un montant de 28.832 Euros, avec l'Amicale du Personnel des Services Municipaux pour l'année 2020.

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur Gérard GUESNE, Conseiller Municipal, Rapporteur du Budget rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €. Plusieurs offres bancaires sont présentées au Conseil Municipal.

La meilleure offre est faite par la Caisse d'Epargne. Taux fixe à 0.40%, frais de dossier : Néant, commission de non-utilisation : Néant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de la Caisse d'Epargne,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention) des membres votants,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Caisse d'Epargne
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	500 000,00 EUR
Durée maximum	1 an
Taux d'Intérêt	Fixe de 0,40 %
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement mensuel des intérêts par débit d'office. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Commission d'engagement	0,10 % du Montant / prélevée une seule fois
Commission de non utilisation	Néant
Frais de dossier	Néant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIERE AUTOMOBILES : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION (MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.3)

Monsieur THOMAS Gaëtan, Conseiller Municipal, rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de délégation de service public Fourrière Automobiles a été signée entre la commune de La Ferté-Bernard et la SARL DOITEAU située sur la commune de Cormes.

Il s'avère qu'il convient d'autoriser la signature d'un avenant à cette convention afin de revaloriser la rémunération versée au délégataire, ainsi que les frais refacturés au propriétaire par la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer l'avenant de Délégation de Service Public pour la Fourrière Automobiles avec le cocontractant la SARL DOITEAU avec effet au 1^{er} janvier 2020.

GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE/CCHS A L'ACQUISITION DE TABLETTES NUMERIQUES POUR LES ELUS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, de la démarche envisagée par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise de doter les conseillers communautaires de tablette numérique permettant ainsi la transmission dématérialisée de bon nombre de documents (convocation aux réunions, rapport de synthèse, délibérations, documents préparatoires...).

Monsieur le Maire précise qu'il serait intéressant dans le cadre d'un groupement de commande Ville/CCHS, de doter également les conseillers municipaux fertois, nos conseillers communautaires des mêmes tablettes numériques.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

DECIDE d'adhérer au groupement de commande Ville/CCHS afin de doter les conseillers municipaux fertois non conseillers communautaires de tablettes numériques.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,
- A régler toutes factures et indemnités découlant de cette convention.

FONDS DE CONCOURS CCHS 2020 : LEO DELIBES / JEAN COURTOIS

Monsieur le Maire, précise aux conseillers que dans le cadre des travaux d'aménagement des rues Léo Delibes et Jean Courtois, programmés budgétairement sur l'année 2020, la Commune est susceptible de recevoir de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise 2 fonds de concours d'un montant chacun de 12 500 €.

En effet ces travaux d'ampleur, conduisant à une mise en œuvre d'un nouvel espace urbain partagé entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes notamment.

Des liaisons douces verront le jour de même que seront supprimées les bordures de trottoirs notamment.

Les 2 fonds de concours qui pourraient être sollicités le seront donc au titre de la voirie (12 500 €) et de l'accessibilité (12 500 €).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

DEMANDE à Monsieur le Maire de déposer auprès de la CCHS ces 2 demandes de fonds de concours pour l'exercice 2020 au titre de la voirie et de l'accessibilité dans le cadre des travaux d'aménagement des rues Léo Delibes et Jean Courtois.

DONNE tout pouvoir en ce sens à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout document en vue de l'obtention de ces aides

SUBVENTION LEADER ACTION N°12 LIAISON DOUCE : LEO DELIBES / JEAN COURTOIS

Monsieur le Maire, précise aux conseillers que dans le cadre des travaux d'aménagement des rues Léo Delibes et Jean Courtois, programmés budgétairement sur l'année 2020, la Commune est susceptible de recevoir une subvention Européenne programme LEADER au titre de l'action 12 – Liaisons Douces d'un montant pouvant être de 20 000 €.

En effet ces travaux d'ampleur, conduisant à une mise en œuvre d'un nouvel espace urbain partagé entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes notamment.

Des liaisons douces verront le jour de même que seront supprimées les bordures de trottoirs notamment.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

DEMANDE à Monsieur le Maire de déposer auprès du Perche Sarthois la demande de subvention Européenne LEADER au titre de l'action 12 – Liaisons Douces le cadre des travaux d'aménagement des rues Léo Delibes et Jean Courtois.

DONNE tout pouvoir en ce sens à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout document en vue de l'obtention de cette aide.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE POUR LE POLE PREVENTION : « LE RENDEZ-VOUS »

Madame JACOB Josette, Maire-Adjoint en charge de l'Enfance, de la Jeunesse et du Sport rappelle que dans le cadre de la gestion du Pôle Prévention « Le Rendez-vous », un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à initiatives locales en prévention santé va être déposé auprès de La Région des Pays de La Loire.

CONSIDERANT que pour ce faire, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de La Région des Pays de La Loire,

La Région des Pays de La Loire, est susceptible d'accompagner financièrement la commune à hauteur de 7 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Déposer un dossier de demande de subvention auprès de La Région des Pays de La Loire,
- Signer tous documents, effectuer toutes démarches visant à l'obtention de ces aides financières.

FIPD 2020 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE CAMERA MOBILE POUR LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur THOMAS Gaëtan, Conseiller Municipal, informe le conseil qu'au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance 2020, un appel à projet nous permet de présenter le dossier d'acquisition d'une caméra mobile de vidéo protection afin de renforcer le dispositif existant déployé sur notre commune. Les crédits nécessaires à cette acquisition soit 8 067,60 € TTC, sont inscrits au budget primitif 2020.

L'aide sollicitée pour ce dossier auprès des services de l'Etat pourrait atteindre 80% du montant HT soit 5 378 €.

CONSIDERANT que pour ce faire, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de l'Etat,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Déposer la demande au titre du FIPD 2020 d'obtention d'une subvention pour l'acquisition d'une caméra mobile de vidéo protection (coût d'acquisition TTC 8 067,60 €),
- Signer tous documents en vue de l'obtention de cette subvention.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA FERTE-BERNARD ET LE SIVU – PSSV : MISE A DISPOSITION DE SERVICES

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'Assemblée d'un projet de convention qu'il conviendrait de signer avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) - Pôle Santé Simone Veil (PSSV), pour la mise à disposition de services au bénéfice du syndicat à compter du 1^{er} juin 2020.

Cet accompagnement se fera sous la forme d'un appui technique, de conseil juridique, de louages de choses notamment et concernera les missions suivantes :

- Administratives (tuilage CPAM, ARS, prestataires, etc.) 10%
- Comptabilité – Paie (bulletin paie, budget, régie, etc.) 5 %
- Ressources humaines (légalisation travail, contrat travail, etc.) 5 %
- Services techniques (travaux divers, etc.) 1 %

Cette répartition représentant environ 20 % des services mis à disposition.

Le coût unitaire de fonctionnement correspond à 40 €, comprenant ainsi :

- Les charges de personnel (rémunération des agents : régime indemnitaire et autres primes, assurance, actions sociales...),
- Les fournitures utilisées,
- Le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés.

L'unité de fonctionnement est égale à 1h d'utilisation du ou des services mis à disposition

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

APPROUVE la convention

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints :

- A signer la convention concernant
- A émettre tout titre de recette auprès du SIVU – PSSV

SUBVENTION LEADER ACTION N°3 SOUTIEN AUX PROJETS DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE ACCESSIBLE AU PUBLIC TOURISTIQUE

Monsieur le Maire en charge du Patrimoine, informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de Notre Dame des Marais, la commune peut solliciter une subvention Européenne au titre du programme LEADER action 3 – soutien aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine accessible au public touristique. Celle-ci pourrait s'élever à 50 000 €.

Monsieur le Maire précise que les travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame des Marais sont programmés pour s'étaler sur 80 mois et se terminer normalement en 2024.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

AUTORISE Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention européenne au titre du programme LEADER action 3 – soutien aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine accessible au public touristique. Eglise Notre-Dame des Marais, dont le montant pourrait être de 50 000 €.

DONNE tout pouvoir en ce sens à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout document en vue de l'obtention de cette subvention.

CONTRAT D'ASSOCIATION DES ECOLES PRIVEES

Monsieur Daniel GUEDET, Maire-Adjoint chargée des Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal que, par arrêté du 31 mai 1996, le Préfet de la Sarthe a conclu un contrat d'association à l'enseignement public entre l'Etat, l'école privée Saint Jean et l'école maternelle Notre-Dame.

Il découle de ce contrat que la participation versée par la commune, tant pour l'école élémentaire que pour l'école maternelle, doit se faire à proportion égale des charges supportées par la commune et par élève pour l'enseignement public.

Monsieur GUEDET rappelle que, pour cette année, le coût par élève dans les écoles maternelles publiques s'élève à 1 613 Euros et pour les écoles élémentaires publiques à 397 Euros.

Il ressort des listes nominatives -communiquées par les établissements privés- que 43 élèves fertois fréquentent l'école maternelle Notre-Dame et 85 élèves fertois l'école élémentaire Saint Jean. Dès lors, la participation au titre de 2020 s'élève à :

- Maternelle 43 élèves x 1.613 € = 69 359 €
- Elémentaire 85 élèves x 397 € = 33 745 €

Afin de faciliter la gestion de ces établissements, l'aide municipale pourrait être versée trimestriellement en avril, juin, septembre et décembre.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité des membres votants (21 pour – 0 Contre - 2 Abstentions),

Fixe les participations à l'enseignement privé de la manière suivante pour 2020 :

- Maternelle 43 élèves x 1.613 € = 69 359 €
- Élémentaire 85 élèves x 3.97 € = 33 745 € (soit un total de 103 104 €)

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au règlement de ces aides par trimestre (avril, juin, septembre et décembre).

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT MULTI-ACCUEIL « LES BOUTS D'CHOUX »

Monsieur le Maire présent au conseil municipal le dossier d'investissements pour 2020 susceptibles d'être subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe et concernant le Multi-Accueil « Les Bouts d'Choux ».

En effet, l'achat de mobilier (1 199,70 € HT) et l'installation d'une climatisation (10 682,82 € HT) sont budgétés pour cette année.

A ce titre la CAF de la Sarthe est susceptible de nous attribuer une aide à hauteur de 30% pour le mobilier (soit 359,91 €) et de 80% pour la climatisation (soit 8 546,26 €).

Monsieur le Maire précise donc que le montant global total de l'aide pourrait s'élever à 8 906,17 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

AUTORISE Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention auprès de la CAF de la Sarthe pour l'acquisition de mobilier et l'installation d'une climatisation pour le Multi-Accueil « Les Bouts d'Choux ».

PREND ACTE que l'aide pourrait atteindre un montant total de 8 906,17 €.

DONNE tout pouvoir en ce sens à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout document en vue de l'obtention de cette subvention.

RETROCESION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL DE VOIRIES ET ESPACES VERTS DES LOTISSEMENTS : LA FRILEUSE, LA FONTAINE 1, LA FONTAINE 2, LA MEIGNANNERIE 2

Madame KNITTEL Cécile, Maire-Adjoint en charge de l'aménagement, du cadre de vie et de l'environnement présente au Conseil Municipal le dossier de rétrocession de voiries des lotissements réalisés par la Société d'Investissements Mobilier et Immobilier LELIEVRE (SIMIL) et dénommés La Frileuse, La Fontaine 1, La Fontaine 2 et la Meignannerie 2. Elle précise que l'ensemble des voies et réseaux concernés a été scrupuleusement inspecté par les services municipaux et de manière contradictoire avec la SIMIL.

Elle donne ensuite lecture détaillée des voies concernées comme suit :

Lotissement « Frileuse »

- Section D n° 934 (801 m²), n° 978 (2 205 m²), n° 977p (510 m²), n° 977p (5 564m²) pour une superficie totale de 9 080 m² et est répartie de la manière suivante ;
 - Espaces verts : 3 516 m²
 - Voirie : 5 564 m²

Lotissement « La Fontaine 1 »

- Section ZC n° 119 (2 501 m²), n° 116 (164 m²), n° 118 (1 444 m²) pour une superficie totale de 4 109 m² et est répartie de la manière suivante ;
 - Espaces verts : 2 665 m²
 - Voirie : 1 444 m²

Lotissement « La Fontaine 2 »

- Section ZC n° 165 (8 323 m²) et ZC n° 163 (3 235 m²) pour une superficie totale de 11 558 m² et est répartie de la manière suivante ;
 - Espaces verts : 8 323 m²
 - Voirie : 3 235 m²

Lotissement « La Meignannerie 2 »

- Section ZC n° 210 (388 m²), n° 208 (44 m²), n° 211 (1 167 m²), n° 209 (2 422 m²) pour une superficie totale de 4 021 m² et est répartie de la manière suivante ;
 - Espaces verts : 1 599 m²
 - Voirie : 2 422 m²

Madame KNITTEL Cécile précise ensuite que les actes de rétrocession pourraient être signés chez Maître LEVEQUE, Notaire à La Ferté-Bernard.

Elle rappelle enfin que les frais d'actes ou autres sont à la charge du vendeur et que la cession pourrait se faire sur la base d'un prix de 100 € pour l'ensemble rétrocédé.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

ACCEPTE la rétrocession des voies et espaces verts des lotissements La Frileuse, La Fontaine 1, la Fontaine 2, La Meignannerie 2 réalisés par la SIMIL selon les informations ci-dessus indiquées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Signer l'acte notarié correspondant qui sera établi par l'Etude de Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à régler 100 € au titre de l'achat de l'ensemble de ces parcelles
- **PREND ACTE** que les frais de notaire et autre seront à la charge de la SIMIL.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

DECIDE de procéder aux modifications suivantes :

Création d'un poste de praticien généraliste à temps non complet 7h sem à compter du 1^{er} mars 2020

Création de l'ensemble des postes d'avancement de grade à compter du 1^{er} avril 2020 :

1 poste brigadier-chef principal à temps complet

1 poste adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet

1 poste adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet

1 poste adjoint administratif principal 2ère classe à temps non complet 27h/sem

3 postes adjoint technique principal 1ère classe à temps

2 postes adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 20h/sem

- 1 poste adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 22h45/sem
 - 1 poste adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 27h/sem
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps non complet (8h/sem)
 - 1 poste animateur principal de 2ème classe à temps complet
 - 1 poste technicien principal 1ère classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet
 - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 28h/sem à compter du 1er Juillet 2020

ACTIVITE CULTURELLES : RENOUELEMENT D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE :

VU la délibération en date du 26 juin 2019 autorisant Monsieur le Maire à confier une mission d'animation à caractère culturel à Madame Laure BELLIER pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2020 au sein de la Médiathèque.

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler cette mission d'animation.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à :

- Renouveler la mission d'animation à caractère culturel confiée à Mme BELLIER Laure,
- Signer le renouvellement du contrat de mission correspondant, avec effet au 1^{er} avril 2020.

REGIE AUTONOME PERSONNALISEE « LA SCENE FERTOISE » : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire présente la mise à disposition suivante :

- Mise à disposition de Monsieur David CHALLENGE, Directeur Général des Services Adjoint à La Ville de La Ferté-Bernard, auprès de « La Scène Fertoise », à raison de 2h/sem à compter du 1^{er} avril 2020 pour une durée de 3 ans renouvelable.

Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 contre – 0 abstention),

Décide de proposer Monsieur David CHALLENGE en tant que Directeur de la régie personnalisée « la Scène Fertoise »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes :

- A mettre en place et à signer la convention de mise à disposition de Monsieur David CHALLENGE entre la Ville et la Régie Autonome Personnalisée « La Scène Fertoise », avec effet au 1^{ER} avril 2020 et pour une durée de 3 ans renouvelable.
- A effectuer toutes démarches, signer tous documents permettant de mener à bien ce dispositif.

CHEQUES CADEAUX AUX MEDAILLES ET RETRAITES DU PERSONNEL MUNICIPAL

Monsieur le Maire, fait part d'une demande des services de la Perception concernant les chèques cadeaux d'une valeur de 150 € remis à l'occasion de chaque médaille du travail décernée ou de chaque départ à la retraite. Il rappelle que ces chèques cadeaux sont à utiliser exclusivement sur le secteur commercial de La Ferté-Bernard.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

DECIDE de fixer à 150 € la valeur des chèques cadeaux qui seront remis à chaque médaillé du travail de la collectivité ainsi qu'à chaque agent municipal faisant valoir ses droits à la retraite.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints :

- A régler les factures qui en découleront.

MISE A DISPOSITION DE SERVICES AUPRES DU SIVU

Monsieur le Maire présente la mise à disposition suivante :

- Il s'agit de services comptabilité/payés, RH, administration générale et ateliers qui sera mis à disposition auprès du SIVU à raison de 35h/sem jusqu'au 31 décembre 2020.

SERVICE	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE L'EMPLOI	% DE TEMPS AFFECTE A LA MISE A DISPOSITION
Administratif Direction	35 heures (1 agent)	10% (3,5 heures)
Services Techniques	105 heures (3 agents)	1% (1heure)
Ressources Humaines	35 heures (1 agent)	5% (1,75 heures)
Comptabilité - Paie	98 heures (3 agents)	5% (5 heures)

Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 contre – 0 abstention),

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints :

- A effectuer toutes démarches, signer tous documents permettant de mener à bien ce dispositif.

PLAN DE FORMATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 3 mars 2020,

VU l'avis favorable du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 3 mars 2020,

CONSIDERANT qu'un plan de formation est un document qui prévoit sur une période annuelle ou pluriannuelle les objectifs et les moyens de formation qui doivent permettre de valoriser les compétences et le développement de la structure,

CONSIDERANT que le plan de formation porte sur les prévisions concernant les actions de formation suivantes :

- Formation obligatoire,
- Formation Sécurité,
- Formation d'intégration
- Formation Continue – Développement des compétences

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

Approuve le plan de formation pour l'année 2020 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

ACTUALISATION DES INDICES SAISONNIERS

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il conviendrait d'actualiser le tableau de recrutement et de rémunération des agents contractuels en appliquant des indices bruts aux références SMIC.

Considérant la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier, il sera proposé au Conseil Municipal de modifier les indices bruts de rémunération des contractuels comme suit :

- Rémunération de base : 1^{er} échelon Echelle C1
- SMIC + 10% : IB 398 / IM 362

DECIDE que les contrats en cours seront réactualisés sur la base de ces indices bruts.